

Septembre 2019

Dossier de presse

Pacte Ardennes : l'Etat et les partenaires s'engagent pour le territoire ardennais

Comité de pilotage du 6 septembre 2019 - Sedan



Dacte
Ar**D**ennes



Par une lettre de mission du 23 août 2018, le Premier ministre a confié au préfet des Ardennes l'élaboration d'un « Pacte stratégique pour les Ardennes », visant à répondre aux « enjeux majeurs du département, renforcer son attractivité et libérer les ressorts de son développement » en associant « l'ensemble des forces vives du territoire ». À l'instar de quelques autres départements, les Ardennes font partie des territoires identifiés par le Gouvernement comme devant faire l'objet d'un plan de revitalisation transversal et « sur mesure ».

Au terme de plus de huit mois de travail, le Pacte Ardennes a été signé le 15 mars 2019 par la Ministre des Solidarités et de la Santé, le Ministre chargé des Collectivités territoriales avec l'ensemble des partenaires de l'État dans ce projet.

Les Ardennes sont en effet un département aux multiples atouts, avec un patrimoine naturel (ressources forestières, paysagères et agricoles), historique (présence de nombreux sites et musées dédiés à la mémoire des conflits ayant touché le département) remarquables. Elles présentent aussi des atouts en matière économique (savoir-faire historique notamment en matière industrielle), ou par leur positionnement géographique stratégique, au croisement de plusieurs pays et centres économiques européens.

Malgré ces atouts, le territoire ardennais demeure touché par un certain nombre de fragilités : une importante déprise démographique ; des difficultés économiques et sociales, avec des taux de chômage et de pauvreté durablement supérieurs aux moyennes régionales et nationales ; un phénomène de désertification médicale en zone rurale...

D'où la volonté de construire un « Pacte Ardennes » visant à associer l'ensemble des forces vives du territoire à sa redynamisation autour d'un projet transversal. Il s'agit de s'appuyer sur les atouts des Ardennes afin de donner au territoire une nouvelle attractivité économique et résidentielle et de permettre son adaptation aux mutations économiques, technologiques et environnementales contemporaines.

Le Pacte Ardennes, c'est donc une stratégie claire, articulée autour de quatre grands objectifs dans lesquels s'insèrent l'ensemble des actions et projets qui seront mis en œuvre dans ce cadre.

1

Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais

Au vu des difficultés auxquelles sont confrontés les Ardennais en matière d'accès à la formation et d'emploi, le Pacte Ardennes a vocation à améliorer et diversifier l'offre d'enseignement supérieur dans le département et à accompagner les Ardennais éloignés de l'emploi en vue de leur réinsertion sur le marché du travail.

2

Construire une valorisation d'excellence du patrimoine ardennais, bâti et naturel

Le territoire ardennais dispose d'un patrimoine naturel et historique remarquable qui doit être valorisé. Il s'agit ainsi de renforcer l'attractivité, notamment touristique du département en offrant des prestations de qualité dans le respect de l'environnement. La démarche vise à la fois à redynamiser les cœurs de ville et protéger les paysages naturels.

3

Faire prendre de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours

Le Pacte Ardennes doit permettre la mise en place d'actions concrètes pour soutenir l'ensemble des filières économiques du territoire (industrie, agriculture, tourisme notamment) et renforcer ainsi son attractivité. L'objectif est de conduire à l'installation de nouvelles structures tout en permettant au tissu économique actuel de se développer et de s'adapter aux transitions numérique, technologique (« industrie du futur ») et écologique.

La coopération transfrontalière constitue en cela un enjeu majeur pour les Ardennes et se traduit par des actions concrètes en matière de transports, de recherche, de formation ou de santé.

4

Accentuer les conditions du bien-vivre dans les Ardennes

Alors que le Grand débat national a montré une forte demande en la matière dans les territoires ruraux, l'accès des Ardennais aux services publics, aux transports, à une offre de soins de proximité et à un accueil médico-social de qualité est plus que jamais d'actualité. Au cœur du Pacte Ardennes, cette ambition comporte une dimension internationale en ce qu'elle doit faciliter les mobilités frontalières, notamment ferroviaires.

Le Pacte Ardennes, ce sont aujourd'hui...

71 fiches-action validées
à ce jour

61 fiches-projet

Près de 81
millions d'euros investis
en faveur
de ces fiches-action

Qu'est-ce que le Pacte Ardennes ?

Le Pacte Ardennes consiste à mobiliser les forces vives du territoire, qui vont s'appuyer sur ses atouts et chercher des solutions concrètes à ses principales difficultés afin de lui donner une nouvelle attractivité. C'est également une méthode d'élaboration et de pilotage « bottom-up », les projets et actions mis en place dans le cadre du Pacte émanant des besoins exprimés par les acteurs du territoire.

1. Une mobilisation de tous les acteurs du territoire en faveur de sa redynamisation

Historique de la démarche

La méthode d'élaboration et de gouvernance du Pacte Ardennes s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'appliquer les politiques publiques au plus près des territoires, en tenant compte des réalités et éventuelles difficultés locales.

Cette méthode a été impulsée dès l'été 2018, après la réalisation d'un diagnostic partagé avec la constitution de 17 groupes de travail animés chacun par un binôme.

Au total, **plus de 730 participants** ont contribué de juin 2018 à mars 2019 à l'élaboration de plus d'une centaine de projets concrets pour le territoire ardennais et ce dans tous les champs de l'action publique.

Plusieurs réunions ministérielles et interministérielles préalables à la signature du Pacte Ardennes ont permis de définir le périmètre financier et de valider de nombreuses fiches-action.



Le Pacte Ardennes a été signé **le 15 mars 2019** par la Ministre des Solidarités et de la Santé, le Ministre chargé des Collectivités territoriales ainsi que l'ensemble des services et partenaires de l'État associés à ce travail : les collectivités territoriales - Conseil régional, Conseil départemental, maires des principales communes du département, EPCI à fiscalité propre -, l'Université de Reims-Champagne-Ardenne, le rectorat de l'académie de Reims, la Caisse des dépôts et consignations, la CCI, la Chambre d'Agriculture.

Loin de constituer un document figé, le Pacte Ardennes a vocation à évoluer au gré de l'émergence de nouveaux projets portés par les acteurs du territoire, de leur validation et de leur mise en œuvre.



2. Le financement du Pacte Ardennes

Les actions mises en œuvre dans le cadre du Pacte Ardennes font l'objet d'un financement multipartite, associant l'ensemble des partenaires (Union européenne, Etat, collectivités territoriales...). En ce qui concerne l'État, le financement des actions du Pacte Ardennes en s'appuyant sur des dispositifs existants, vise à orienter, coordonner et concentrer l'investissement public sur des projets structurants pour l'ensemble du territoire ardennais.

Financier	Engagement sur les fiches-action	
	Montant en millions d'€	%
Union européenne	6,26	7,75
Etat	30,45	37,69
Conseil régional	14,34	17,75
Conseil départemental	4,57	5,66
Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	9,46	11,71
Autres partenaires (dont secteur privé)	15,71	19,45
TOTAL	80,79	100

Les modalités de participation de la Caisse des Dépôts et Consignations seront consolidées au fil de la mise en oeuvre du Pacte.





Une gouvernance dynamique et transversale

– *Un pilotage au quotidien sous l'autorité du Préfet des Ardennes :*

Le Pacte Ardennes fait l'objet d'un pilotage quotidien sous l'égide du Préfet des Ardennes, en lien avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et les services de l'État en région, avec comme perspective le déploiement de la future Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Le Préfet est épaulé dans cette mission par les quatre sous-préfets du département, auxquels sont dévolues des thématiques spécifiques, ainsi que par un chargé de mission.

– *Un comité directeur :*

Le comité directeur du Pacte Ardennes se réunit au moins deux fois par trimestre, sous la présidence du Préfet des Ardennes. Il associe les principaux acteurs du territoire : collectivités territoriales, services, opérateurs et partenaires de l'État (Université de Reims Champagne-Ardenne, Banque des territoires, ADEME, ANAH...) Ce comité valide les nouvelles fiches-action faisant uniquement appel à des financements ou modalités de mise en œuvre au plan déconcentré.

– *Un comité de pilotage :*

Ce comité regroupe l'ensemble des parties prenantes au Pacte ainsi que les membres du comité directeur. Le Préfet le réunit au moins trois fois par an.





L'État finance ainsi plus d'un tiers des crédits investis dans les actions du Pacte Ardennes. Il dispose pour cela de quatre outils de soutien à l'investissement local :

- le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;
- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), qui comporte notamment une enveloppe dédiée au Pacte Ardennes ;
- la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).

En 2019, l'avancement cumulé des engagements financiers de l'Etat est de 5 600 063€.

	Engagements financiers de l'Etat (€) en 2019
FNADT	148 000
DETR	356 250
DSIL :	
- Pacte Ardennes	3 500 000
- Contrat de ruralité	270 188
DSID	1 325 625
TOTAL	5 600 063

Le Pacte Ardennes : un ensemble de mesures concrètes et innovantes au service du territoire

1. Les Ardennes, territoire d'expérimentation de dispositifs nationaux

Le Pacte Ardennes a vocation à redynamiser un territoire marqué par d'importantes spécificités économiques, démographiques, culturelles et géographiques. Il constitue en cela un cadre privilégié d'expérimentation de certains dispositifs nationaux initiés par le Gouvernement.

– Expérimenter le Service national universel dans le département des Ardennes

Dispositif au service de la cohésion nationale et de la culture de l'engagement, le Service national universel (SNU) doit permettre à des jeunes de tous horizons sociaux et géographiques de se rencontrer tout en valorisant les territoires et leur patrimoine.

Il a été déployé à titre expérimental dès l'été 2019 dans **13 départements** (un par région métropolitaine et un département d'outre-mer) – dont les Ardennes. À terme, le SNU deviendra obligatoire et concernera l'ensemble d'une classe d'âge, soit environ **800 000 jeunes par an**.



Le SNU se déroule en trois temps :

1. Un **séjour de cohésion de deux semaines** entre 15 et 16 ans, durant lequel les jeunes sont hébergés en établissement scolaire. Ils participent à des ateliers thématiques (mémoire, égalité femmes-hommes, sécurité et défense, santé...), à des activités sportives ainsi qu'aux cérémonies patriotiques organisées durant cette période,
2. Une **mission d'intérêt général de deux semaines**,
3. Un **engagement facultatif de trois mois minimum**, entre 16 et 25 ans.

Du 16 au 28 juin 2018, plus de 2000 jeunes volontaires âgés de 15 à 16 ans ont participé à l'expérimentation du SNU dans 13 départements.

192 jeunes ont ainsi été accueillis dans les Ardennes, hébergés au **lycée des métiers de Bazeilles** et au **lycée agricole de Saint-Laurent**. La Secrétaire d'État chargée des anciens combattants, Geneviève Darrieussecq, s'est rendue sur ces deux sites le 24 juin dernier afin de rencontrer les jeunes et d'échanger avec eux sur les thèmes de l'engagement et de la défense.

221 Ardennais ont effectué par ailleurs leur séjour de cohésion dans les 12 autres départements d'expérimentation.

« J'ai passé 15 jours dans le département du Vaucluse pour y effectuer mon SNU. Ça a été quelque chose de très enrichissant pour moi. Nous avons pu faire différentes activités : accrobranche, course d'orientation en montagne suivie d'une veillée avec les scouts et une marche de nuit. Nous avons aussi fait des activités avec des intervenants comme des pompiers, militaires, gendarmes.

Le SNU m'a beaucoup apporté, dans les activités sportives j'ai pu dépasser mes limites et savoir de quoi j'étais capable. J'ai adoré y participer et je ne regrette pas de m'être portée volontaire. »

Lucie Blandin- Ambassadrice SNU pour les Ardennes
A réalisé son SNU dans le département du Vaucluse



« Je trouve que le Pass Culture est une initiative vraiment intéressante. En tant que cinéophile, le Pass Culture me permet d'élargir mes horizons en me proposant de découvrir toutes sortes d'oeuvres cinématographiques auxquelles je ne me serais pas forcément intéressé sans cela, voire que je connaissais pas comme les séries audios par exemple.

De plus je suis aussi un passionné d'histoire et le Pass me permet d'avoir accès à toutes sortes d'expos, de livres que je n'aurais pas forcément eu envie d'aller voir ou lire.

Enfin, en dehors de mes propres centres d'intérêt, le Pass propose des cours de musique, de théâtre. Sans cette offre, jamais je n'aurais envisagé de m'inscrire à de telles activités ! »

Mathis Rattin
Etudiant en PACES à l'université
de Reims Champagne-Ardenne
Originaire de Charleville-Mézières



– Expérimenter le « Pass Culture » dans les Ardennes

Conçu et porté par le Ministère de la Culture, le Pass Culture vise à encourager et à diversifier les pratiques culturelles des plus jeunes, à l'heure où le numérique (streaming, ebooks...) transforme l'accès au savoir et à la culture.

Le dispositif a été **expérimenté dès le 1er février 2019** dans 5 départements puis étendu le 1er juin à neuf nouveaux départements, dont les Ardennes font partie.

L'année de ses 18 ans, et jusqu'à la veille de ses 19 ans, chaque jeune résidant dans les Ardennes pourra ainsi demander l'octroi d'une **enveloppe de 500 € à dépenser via l'application Pass Culture**, parmi un large choix de spectacles, visites, cours, livres, musique, services numériques...

Cette application met à profit l'outil numérique en **géolocalisant les offres culturelles** sur les territoires concernés. Celles-ci peuvent être situées dans, ou en-dehors du département du jeune éligible ce qui permet, selon les possibilités, l'accès à une offre culturelle de proximité ou plus lointaine.



- Favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en mobilisant le dispositif « Emplois Francs »

Entrée en vigueur le 1er avril 2018, l'expérimentation du dispositif « Emplois Francs » a été étendue en mars 2019 aux 8 QPV des Ardennes :

- **Charleville-Mézières** : Manchester, la Ronde Couture, la Houillère,
- **Sedan** : Torcy Cités, Torcy Centre, le Lac Centre ancien,
- **Rethel** : Coeur de vie.

Ce dispositif permet de donner aux habitants des QPV inscrits à Pôle emploi, souvent confrontés à d'importantes difficultés du fait de fragilités sociales, de discriminations géographiques et d'un manque de formation professionnelle, un meilleur accès à l'emploi.

Une **aide financière** est ainsi octroyée aux entreprises embauchant un demandeur d'emploi éligible en CDD d'au moins 6 mois (2500 € par an sur deux ans) ou en CDI (5000 € par an sur trois ans). Il s'agit de conjuguer accès à un emploi durable et réinsertion sociale.

Cette expérimentation rencontre aujourd'hui un réel succès dans les Ardennes, qui disposent à ce stade d'une **dotations de 59 emplois francs**.

Compte tenu du niveau de programmation à la rentrée de ces emplois francs, une dotation de **20 à 30 nouveaux emplois francs** est demandée au CGET.



- Accompagner le développement du « Territoire d'industrie » Nord-Est Ardennes

Inscrite dans l'identité du territoire, l'industrie est un secteur essentiel à l'économie ardennaise, berceau de savoir-faire aujourd'hui transformés par le numérique. Si le département a vu son volume d'emplois industriels décroître, il dispose encore d'**atouts majeurs** : c'est le premier pôle français de production forge estampage avec près de 30 % de la production nationale et le premier département producteur en France (20 %) en fonderie.

Au vu de ce potentiel, le **territoire Nord-Est Ardennes** a été retenu en novembre 2018 parmi les 124 territoires choisis pour l'expérimentation de la démarche « Territoires d'industrie ». Les Ardennes font ainsi partie des cinq territoires français qui bénéficieront d'un appui spécifique de Business France, pour attirer des investisseurs étrangers sur le territoire.

Un certain nombre de dispositifs d'appui et services seront ainsi déployés dans ce cadre, en réponse aux besoins locaux recensés autour de quatre principaux enjeux : **attirer, recruter, innover, simplifier**. Le bassin Nord-Ardennes est en effet confronté à plusieurs défis conditionnant sa transition vers l'« industrie du futur » : adéquation entre l'offre de formation et les besoins en emplois, innovation et transfert de technologie, traitement des friches industrielles...

– Déploiement d'une « cité éducative » à Charleville-Mézières

Le dispositif « Cités éducatives » présenté en mai 2019 par le Gouvernement doit permettre d'**intensifier les prises en charge éducatives à partir de 3 ans et jusqu'à 25 ans**, dans le cadre scolaire et périscolaire.

Ces cités éducatives s'adressent aux habitants des quartiers de la politique de la ville et s'inscrivent ainsi dans l'esprit des mesures prises depuis 2017 : dédoublement de classes, Plan mercredi, scolarisation obligatoire dès 3 ans... L'objectif est de créer dans chacun de ces territoires une « **alliance républicaine** » de tous les acteurs prêts à contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes en lien avec les familles.

Destiné à améliorer la prise en charge des jeunes concernés, un collège sera désigné comme chef de file dans le département et devra coordonner les projets, de l'aide aux devoirs à l'insertion professionnelle et ce, pour chaque « cité éducative ».

Grâce aux démarches entreprises dans le cadre du Pacte Ardennes, le quartier de **la Ronde Couture (Charleville-Mézières)** bénéficie de ce dispositif **à compter de la rentrée 2019**. Des crédits spéciaux permettront son financement annuel, en complément des crédits de droit commun et de la dotation politique de la ville attribuée à la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.



– Faire du département des Ardennes le premier territoire inclusif du Grand Est

La démarche « Territoires 100% Inclusifs » vise à améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne handicapée – école, entreprise, loisirs... – pour lutter contre les ruptures de parcours.

Afin d'atteindre cet objectif, le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées a lancé à l'automne 2018 un **appel à labellisation « Territoire 100 % Inclusif »**, certification que les Ardennes ont reçue en juillet 2019 – une première dans la région Grand Est.

La stratégie développée sur le territoire s'articulera autour de trois axes, permettant d'accompagner à tout âge les personnes concernées :

- Accompagner le parcours de **scolarisation** des enfants en situation de handicap ;
- Développer des solutions d'**habitat inclusif** permettant aux personnes handicapées de vivre au cœur de la cité ;
- Favoriser l'**insertion professionnelle** des personnes en situation de handicap.

2. Des actions et dispositifs « sur-mesure » au service du territoire ardennais

Retour sur quelques actions-phares du Pacte Ardennes

– Accompagner la création d'une société d'économie mixte pour le développement des énergies renouvelables

L'agence de développement économique Ardennes Développement pilote, dans le cadre du Pacte Ardennes, une étude préalable à la mise en place d'un **outil de financement et de soutien aux projets locaux en faveur des énergies renouvelables et du développement durable.**

Ardennes Développement est appuyée dans cette mission par un groupement de partenaires juridiques (Adamas), techniques (Indiggo) et financiers (Finance Consult) spécialistes de ce domaine.

Cette structure a vocation à favoriser l'émergence et la réalisation de projets locaux en lien avec les énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, éolien...), dont la concrétisation dépend d'un financement extérieur. Par des investissements en fonds propres ou quasi fonds propres, elle pourra permettre à certains porteurs de projets de boucler leur tour de table financier.

Le suivi technique de l'étude est assuré par un comité de pilotage composé d'Ardennes Développement, la Banque des Territoires ainsi que de la Région Grand Est.

Cette action a été présentée à la presse à Charleville-Mézières le 1er juillet dernier.



– Accueillir des internes de médecine belges dans les Ardennes en vue de favoriser leur installation sur le territoire

La démographie médicale des Ardennes demeure parmi les plus fragiles de la région Grand Est, avec des perspectives d'évolution inquiétantes et des phénomènes de « désertification » dans certaines zones rurales. Aux différentes mesures incitatives (aides à l'installation, création de maisons de santé...) s'ajoutent ainsi depuis 20 ans des accords de coopération franco-belges en matière sanitaire (création d'une zone d'accès aux soins transfrontalière)

Le Pacte Ardennes propose de renforcer cette culture transfrontalière de la santé en accueillant des internes de médecine belges aux côtés des internes de médecine de la faculté de Reims. Cette coopération renforcée permettra un échange de bonnes pratiques entre jeunes médecins français et belges et pourrait aboutir à terme à l'installation de praticiens belges dans les Ardennes françaises.

Une première promotion de **10 internes** doit être accueillie dans les Ardennes dès l'automne 2019 pour une durée de 4 ans.

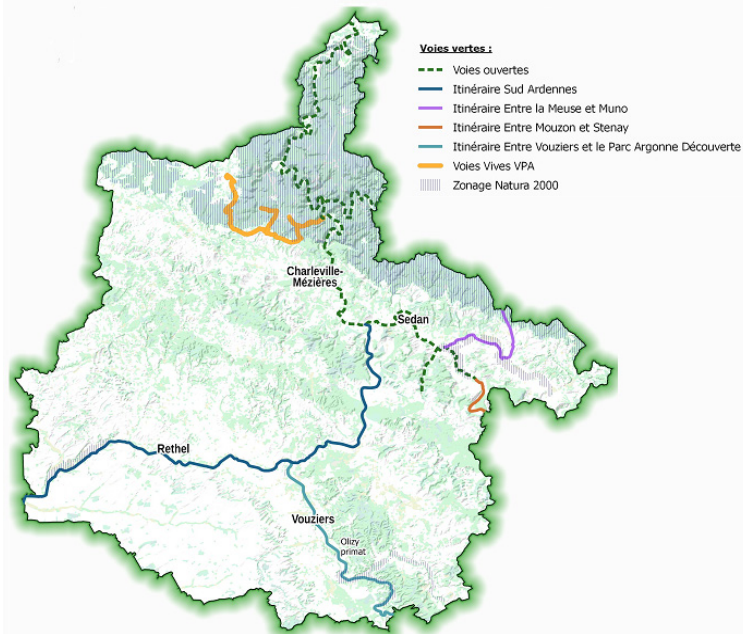


– Développer le réseau de voies vertes afin de leur permettre de couvrir tout le département

Le développement touristique des Ardennes compte parmi les objectifs majeurs du Pacte Ardennes, qui a vocation à développer les infrastructures touristiques du département dans un souci d'éco-responsabilité et de coopération transfrontalière.

En développant le réseau de voies vertes, les Ardennes amélioreront leur **connexion aux autres voies vertes nationales et internationales**. Les Ardennes s'appuieront alors sur un maillage de voies vertes complété par des services touristiques qui conforteront le tourisme vert.

Cette action comporte plusieurs volets adaptés aux particularités et aux besoins de chaque zone concernée. La création d'une voie verte Mouzon-Stenay s'accompagne ainsi d'un projet d'ouverture d'un hôtel 3 étoiles à Mouzon. Le projet de développement des voies vertes tient aussi compte des zones urbaines, par exemple le schéma cyclable à Charleville-Mézières.



– Augmenter les capacités du port de Givet

Dans le cadre du contrat de plan État-région (CPER) 2007-2013, une plate-forme portuaire multimodale a été installée sur le port de Givet afin d'acheminer du fret via la Meuse. Afin de développer l'activité du port et son attractivité internationale, des travaux vont permettre d'accroître la capacité d'accueil du port en amont de Givet, pour un montant estimé de 600 000 €.





– Accompagner la croissance de la plateforme « Platinum 3D »

Alors qu'un emploi ardennais sur cinq est industriel, et que le secteur est fortement directement concerné par la numérisation de l'industrie, les entreprises peinent à trouver les compétences nécessaires pour relever les défis de l'industrie du XXI^e siècle. Dans ce contexte, le développement de « **l'industrie du futur** », innovante et pleinement insérée dans la transition numérique, est essentiel à l'économie ardennaise.

Créée en 2015 et implantée à Charleville-Mézières, PLATINIUM3D est une plateforme technologique, scientifique et de formation dédiée à **l'industrialisation des procédés de fabrication additive** pour l'obtention de pièces métalliques. Son développement répond à des défis industriels d'aujourd'hui, tels le transfert de technologie ou la formation, le Pacte Ardennes prévoyant en outre de renforcer les synergies industrie-recherche avec la création d'une école d'ingénieurs à Charleville-Mézières.



Visite de Sébastien Lecornu, Ministre chargé des Collectivités territoriales signataire du Pacte Ardennes à Platinum 3D - Mars 2019



Visite d'Edouard Philippe, Premier ministre, au CFAI de Charleville-Mézières - Avril 2018

Le Pacte Ardennes comporte ainsi un plan ambitieux pour l'industrie ardennaise pour notamment :

- accompagner la croissance du pôle formation de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) ;
- développer la plateforme PLATINIUM3D ;
- créer une unité de production mutualisée PLATINIUM Product (projet de création d'une usine partagée dédiée à la production de pièces en Fabrication Additive).

Les financements concernant la pérennisation de Platinum 3D (3 217 000 €) et la création de l'unité mutualisée Platinum Product SAS (2 918 000 €) sont d'ores et déjà confirmés.

Focus sur les actions en faveur de l'agriculture ardennaise

Département rural, les Ardennes comptent près de **3000 exploitations agricoles**, soit 15% des entreprises ardennaises et **plus de 6000 salariés de l'agriculture**. Les mesures du Pacte Ardennes en faveur de ce secteur-clé ont ainsi vocation à accompagner et soutenir les exploitants à l'heure où l'agriculture est confrontée à des défis économiques, sociaux et environnementaux.

Les projets du Pacte Ardennes visent à valoriser les filières existantes tout en recherchant des solutions nouvelles, notamment en matière environnementale (développement de filières bio, de circuits courts...) et énergétique (développement de la méthanisation).

– Développer l'attractivité de l'agriculture ardennaise

L'attractivité de l'agriculture ardennaise est au cœur des ambitions du Pacte Ardennes. Avec l'appui de la chambre d'agriculture des Ardennes, plusieurs actions sont prévues pour **développer la filière agricole ardennaise** : valoriser les céréales produites, promouvoir et faire reconnaître la race ovine du « roux ardennais », soutenir le photovoltaïque sur les bâtiments des exploitations agricoles notamment. Cette valorisation passe également par le développement des outils de production dans la filière laitière et la valorisation de la viande ardennaise dans la restauration.

Le Pacte Ardennes prévoit en outre de développer l'emploi, la formation et l'attractivité de la filière agroalimentaire dans les Ardennes, qui emploie aujourd'hui plus de 700 salariés et contribue au maintien de l'activité de plus de 6000 salariés de l'agriculture.



– Faire des Ardennes un département pionnier en matière de méthanisation

Technologie fondée sur la dégradation de la matière organique en l'absence d'oxygène, la méthanisation permet de produire un engrais naturel mais également du biogaz.

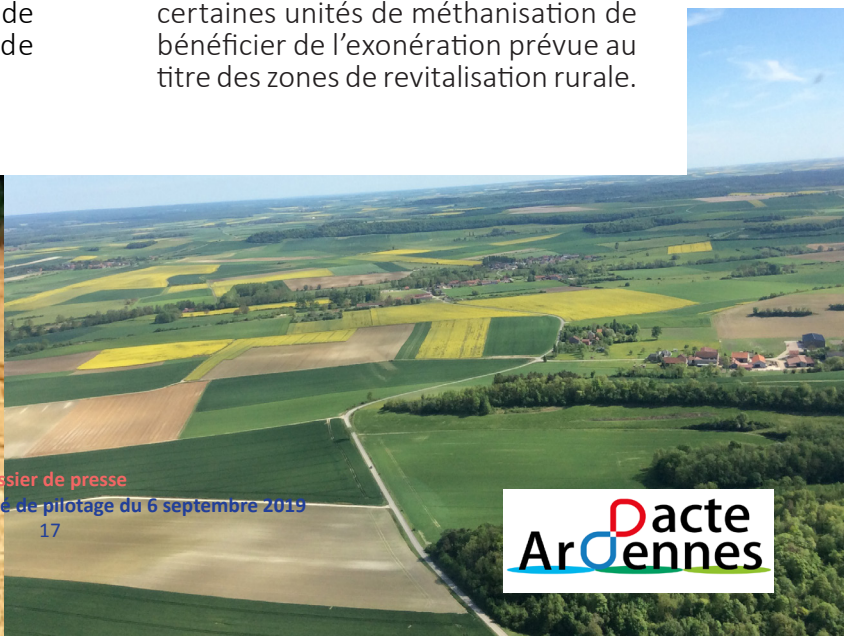
Malgré ses nombreux avantages, elle peine encore à se développer en France et dans les Ardennes : le département ne comptait en 2016 que 10 installations de ce type. Une étude réalisée par l'Agence Locale d'Énergie 08 a pourtant mis en évidence un fort potentiel de méthanisation, à hauteur de 150 projets.

Le Pacte Ardennes :

- prévoit le **développement des formations** dans ce domaine. Le lycée agricole du Balcon des Ardennes (Saint-Laurent) entend développer des formations techniques à destination des chefs d'entreprises agricoles et des salariés des entreprises agricoles. La création d'une unité de méthanisation pilote permettra également de former les futurs porteurs de projet à l'utilisation et à la maintenance de leurs installations.

- demande le **développement d'unités de méthanisation** sur le territoire au moyen :

- d'évolutions réglementaires (maintien du tarif de rachat d'électricité),
- d'incitations fiscales, en permettant à certaines unités de méthanisation de bénéficier de l'exonération prévue au titre des zones de revitalisation rurale.



– Favoriser des modes de production et de distribution éco-responsables

Pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, le Pacte Ardennes mise sur le **développement de la filière bio** (qui représente aujourd’hui moins de 4 % de la surface agricole exploitable dans les Ardennes) et des **circuits courts** :

- progression du taux d’éleveurs de bovins allaitants en agriculture biologique,
- ouverture d’une légumerie collective,
- renforcement de l’approvisionnement de la restauration collective par des producteurs locaux en circuit court.

Ces mesures s’inscrivent dans les objectifs de la **loi « EGAlim »** (loi sur l’agriculture et l’alimentation) du 30 octobre 2018, qui vise d’ici 2022, l’amélioration de la qualité des produits servis en restauration collective avec un objectif de 50 % de produits locaux, dont 20 % de produits bio.



Annexes

1. Glossaire

- **Fiche-action** : fiche qui décrit un projet dont les conditions de réalisation sont toutes réunies et qui a été validé en comité directeur du Pacte Ardennes.
- **Fiche-projet** : fiche qui décrit un projet au stade de l'étude de faisabilité et d'opportunité.

2. Liste des fiches-action au 1er septembre 2019

N°	Intitulé de la fiche
FA01	Améliorer l'accès aux langues vivantes pour les élèves ardennais.
FA03	Poursuivre le développement du campus universitaire des Ardennes – phase 2.
FA04	Accompagner la candidature du campus des métiers et des qualifications procédés et matériaux innovants au label « campus d'excellence ».
FA06	Développer des formations en matière d'enseignement supérieur dans le Rethélois notamment au niveau de l'offre BTS.
FA07	Offrir la possibilité aux étudiants de la filière éolienne d'obtenir une double certification GWO et BZEE nécessaire à leur employabilité par les professionnels du secteur.
FA08-1	Développer des formations dans le domaine de la méthanisation.
FA08-2	Permettre le développement d'installations de production de biométhane dans l'ensemble du département. Faire de la filière de la méthanisation dans les Ardennes un exemple au niveau national.
FA10	Proposer un accompagnement spécifique pour les bénéficiaires du RSA vers l'emploi.
FA11	Créer un groupe de travail départemental « Répondre aux offres d'emploi non pourvues ».
FA12	Mettre en place un label pour promouvoir la qualité du cadre de vie des Ardennais.
FA13	Simplifier, harmoniser et améliorer la signalétique sur la voie publique.
FA14	Recenser l'ensemble des points noirs présents sur le territoire des Ardennes et apporter un appui pour faciliter leurs résorptions.
FA15	Rétablir une planification permettant la protection des paysages sensibles.
FA16 et 16 bis	Mettre en œuvre une politique volontariste pour la résorption des friches.
FA17	Dynamiser la transition énergétique du patrimoine public.
FA19	Entreprendre la rénovation thermique du lycée Verlaine à Rethel.
FA21	Accompagner la croissance de la plateforme « Platinum 3D ».
FA22	Faire progresser le taux d'éleveurs allaitant en agriculture biologique.
FA23	Développer la filière agricole avec l'appui de la chambre d'agriculture des Ardennes.
FA25-1	Accompagner la création d'une société d'économie mixte pour le développement des énergies renouvelables – Partie Étude
FA26	Développer l'énergie solaire dans le département des Ardennes.
FA27	Exploiter encore plus le potentiel hydroélectrique du territoire.
FA28	Réaliser une étude sur le développement des réseaux de chaleur en zone rurale.
FA29-1 à 29-8	Développer le réseau de voies vertes afin de leur permettre de couvrir tout le département.
FA30	Expérimenter le SNU dans le département des Ardennes.
FA31	Réaliser une étude pour soutenir la création d'un tiers-lieu géré par l'association FlaP sur une friche industrielle réhabilitée dans l'agglomération carolomacérienne. (1 ^{ère} phase : étude).

FA32	Pérenniser les infrastructures ferroviaires capillaires fret dans le sud des Ardennes.
FA33	Développer une offre de service de transport public ferroviaire entre Namur et Reims via Givet et Dinant.
FA34	Améliorer la connexion en transports publics depuis les Ardennes vers la Belgique et le Luxembourg – Etude d'état des lieux des besoins de déplacements transfrontaliers et étude de scénarios de services de transports publics multimodaux.
FA35	Etudier une meilleure sécurisation de la RN51 entre Rethel et Reims entre Acy Romance et Isles-sur-Suipe.
FA36	Favoriser la création d'une ou deux aires de service pour les usagers de l'autoroute A304.
FA37	Étudier la modernisation des gares et haltes ferroviaires à l'échelle des Ardennes et la création de pôles d'échanges multimodaux transfrontaliers à Givet et Tournes-Belval.
FA38	Augmenter les capacités de l'aire de virement du port de Givet.
FA39	Réaliser une étude et mettre en œuvre un plan d'actions sur les effets du changement climatique sur la Meuse (1 ^{ère} phase).
FA40	Faciliter le retour des personnes en situation de handicap ardennaises actuellement hébergées en Belgique.
FA41	Déployer dans les Ardennes une formation conférant le diplôme d'État IPA (infirmier en pratique avancée).
FA44	Créer un Institut européen de la gastronomie et du tourisme.
FA45	Soutenir la transformation de l' <i>Institut de formation technique supérieur</i> en école d'ingénieurs et développer l'offre de formation.
FA46	Favoriser l'implantation d'une antenne d'une grande école de commerce sur le campus universitaire.
FA48	Créer une école du socle.
FA52	Avoir une analyse précise de l'offre d'insertion par l'activité économique dans les Ardennes.
FA65-2	Installer un bâtiment de stockage de petites balles de luzerne destinées à l'exportation et de miscanthus pour le paillage horticole et les litières de chevaux.
FA67-1	Développer les circuits courts et les produits locaux en restauration collective.
FA67-2	Créer une légumerie collective.
FA68-1	Consolider la filière laitière sur le territoire ardennais en développant les outils de production existants.
FA70	Optimiser la gestion de la propriété forestière privée.
FA73	Développer l'attractivité du château-fort de Sedan (1 ^{ère} phase : toiture et maçonnerie du donjon et du four).
FA74	Étendre et développer le Parc Argonne Découverte.
FA76	Faire du département des Ardennes le premier territoire inclusif du Grand-Est.
FA79	Accueillir des internes de médecine belges dans les Ardennes en vue de favoriser leur installation sur ce territoire à l'issue de leur formation.
FA84	Achever la remise à niveau de la ligne entre Charleville et Givet.
FA92	Etudier la faisabilité de la construction de nouveaux locaux pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Charleville-Mézières sur le campus universitaire du Moulin Leblanc (1 ^{ère} phase : étude).
FA96	Planter une Micro-Folie dans les Ardennes.
FA97	Expérimenter les emplois francs dans le département des Ardennes.
FA99-1	Créer une maison de santé pluriprofessionnelle à Sedan.
FA99-2	Créer une extension de la maison de santé pluriprofessionnelle Universitaire à Signy-le-Petit.
FA101	Créer une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur le territoire Ardenne Métropole/Portes du Luxembourg/nord Meusien.
FA111	Déployer une cité éducative à Charleville-Mézières.
FA113	Assurer la promotion et la mise en place d'ORT sur l'ensemble du département.
FA115	Faciliter l'accès des agriculteurs ardennais et des porteurs de projets au Grand Plan d'Investissement
FA116	Accompagner le développement du Territoire d'industrie « Nord Est Ardennes ».
FA117	Optimiser l'inscription des Ardennes dans les dynamiques transfrontalières portées par les Programmes INTERREG.

FA118	Ouvrir un point d'information transfrontalier.
FA119	Les Ardennes, territoire d'action pour la future ANCT.
FA121	Créer un outil informatique assurant la mise en relation entre agriculteurs afin d'assurer un échange amiable de parcelles.
FA122	Créer une Maison des Internes en médecine et des étudiants en formation médicale et paramédicale sur le territoire d'Ardenne Métropole.
FA124	Accompagner le développement d'infrastructures touristiques dans le département.
FA130	Expérimenter le Pass Culture dans le département des Ardennes.
FA131	Créer un conseil de développement et de coordination du CNPE de Chooz.

3. Liste des fiches-projet au 1er septembre 2019

N°	Intitulé de la fiche
FP02	Améliorer l'accès à la culture pour les élèves ardennais.
FP05BIS	Ouvrir un groupe Licence sciences de l'éducation à Charleville-Mézières
FP08-3	Permettre aux unités de méthanisation créées avec l'assistance d'un partenaire préexistant de bénéficier de l'exonération prévue au titre des zones de revitalisation rurale (Z.R.R).
FP09	Poursuivre le développement de la filière d'excellence dans le domaine des marionnettes à travers le développement de la formation initiale et continue, la création d'une matériauthèque et d'un atelier de restauration.
FP18	Accélérer la rénovation des logements individuels isolés les plus énergivores par l'utilisation de solutions techniques de référence.
FP20	Accompagner la création d'une structure dédiée au financement de projets dans l'immobilier d'entreprise et l'immobilier touristique.
FP24	Développer l'emploi, la formation et l'attractivité dans la filière agroalimentaire des Ardennes.
FP25-2	Accompagner la création d'une société d'économie mixte pour le développement des énergies renouvelables – Partie constitution du capital.
FP36-2	Créer des aires de services le long des autoroutes frontalières
FP42	Réflexion autour de DU de préparation à l'entrée en diplôme d'État d'infirmier de pratique avancée (IPA) ou en formation liée à la santé mentale.
FP43	Étendre au département des Ardennes l'expérimentation du droit de dérogation reconnu au préfet.
FP47	Donner une dimension « numérique » au campus ardennais.
FP49	Moderniser et développer les internats en collèges et lycées.
FP50	Favoriser l'accès aux formations alternées en facilitant et sécurisant leur accès.
FP51	Créer une formation action dans l'emploi.
FP53	Créer un modèle d'accompagnement d'insertion professionnelle par l'emploi dans le secteur marchand, porté par des structures Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI). Mettre en place des contrats de travail d'insertion en CDD de droit commun de 6 mois ou contrat de professionnalisation d'un an pour l'embauche d'allocataires RSA.
FP54	Assurer une meilleure régulation dans la gestion du dispositif du RSA.
FP55	Favoriser l'installation d'énergies renouvelables pour toute nouvelle construction de bâtiments privés.
FP56	Reconquérir les logements vacants et imposer une performance énergétique minimale pour la mise en location.
FP57	Renforcer les modalités d'intervention financière de la Fondation du patrimoine.
FP58	Étendre à titre expérimental les modalités d'intervention de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).
FP59	Apporter une ingénierie aux territoires.
FP60	Inciter à la rénovation des façades selon une périodicité définie.
FP61	Optimiser le développement de la méthanisation en proposant des évolutions réglementaires.
FP62	Accompagner la démarche de promotion des énergies renouvelables.
FP63	Exploiter les ressources naturelles disponibles sur le territoire en créant des liens entre les différentes filières agricoles du territoire.
FP64	Mieux mutualiser les coûts de mécanisation de l'agriculture ardennaise.
FP65-1	Développer la production de Luzixine, extrait concentré de luzerne à destination de l'alimentation humaine.
FP66	Créer une pépinière d'entreprises agricoles.
FP67-3	Créer une filière identifiée permettant de valoriser la viande ardennaise dans la restauration hors domicile du département et au-delà.
FP68-2	Consolider la filière laitière sur le territoire ardennais en fournissant des produits locaux.

FP69	Mettre en place des écobox pour la récupération de bouteilles d'eau en plastique à base de Polyéthylène Téréphtalade (PET) et augmenter le taux de PET recyclé.
FP71	Réaliser un projet immobilier d'hébergement des alternants.
FP72	Financer une formation des salariés à l'industrie du futur.
FP75	Construire un plan de communication touristique ambitieux.
FP77	Favoriser le pluri-agrément Maison d'accueil Spécialisée - Foyer d'accueil médicalisé des établissements médico-sociaux pour personnes en situation de handicap (MAS-FAM).
FP78	Permettre le répit des aidants des personnes en situation de handicap : « se séparer pour mieux se retrouver ».
FP80	Promouvoir le département des Ardennes comme terre d'accueil des publics seniors par le développement d'une offre adaptée et de services dédiés.
FP81	Proposer une offre de logements intelligents et économes en vue de favoriser le bien-vieillir dans son quartier, bien-vieillir par l'apport de nouvelles technologies, dont celles relevant de l'intelligence artificielle (IA) au service des Seniors.
FP85	Développer la plateforme de mobilité solidaire départementale.
FP86	Construire un schéma directeur des mobilités alternatives.
FP87	Implanter un établissement pénitentiaire expérimental centré autour du travail à Donchery sur le territoire d'Ardenne Métropole.
FP88	Affirmer l'ANTS comme outil interministériel pour la numérisation des procédures administratives.
FP89	Accentuer l'implantation d'entreprises en Bassin d'Emploi à Redynamiser (B.E.R.).
FP90	Donner un statut législatif à la catégorie des « territoires à hauts enjeux patrimoniaux et environnementaux ».
FP91	Accompagner l'implantation rapide du groupe CEVITAL dans les Ardennes.
FP93	Cité des arts de la marionnette (parcours de la marionnette dans l'espace urbain et 2 ^e phase de la cité).
FP94	Installer un casino en zone frontalière.
FP95	S'appuyer sur les compétences et le réseau de la Poste pour garantir une offre de service de proximité à la population.
FP98	Plan de pauvreté - déclinaison territoriale de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.
FP100	Créer une Maison de Santé Pluridisciplinaire adossée au Centre Hospitalier Manchester
FP102	Créer un centre de consultations non programmées sur le site du Centre Hospitalier de Fumay
FP103	Répondre aux besoins de santé en ophtalmologie dans le nord Ardennes en organisant la place d'une filière visuelle hospitalière à Charleville-Mézières.
FP106	Création d'un service de Coordination d'Intervention en Médecine Générale (CIMG) et d'un service de Coordination d'Intervention en Milieu Hospitalier (CIMH) au sein de la plateforme territoriale d'appui (PTA) des Ardennes.
FP107	Mission d'accompagnement à la construction du schéma directeur immobilier et de rénovation énergétique du Groupe Hospitalier Sud Ardennes (GHSA).
FP108	Un plan de soutien pour la mise en conformité de l'assainissement des communes.
FP109	Offrir aux élèves ardennais un collège du XXI ^e siècle.
FP110	Mise en place d'un centre de formation (contribution du groupe EDF)
FP112	Développer les unités de méthanisation et de purification (projets ARCAVI-SA METHA-GAROTÉRIE et SUEZ-SOMMAUTHE).
FP114	Faciliter l'accès aux marchés de défense des PME des Ardennes par une meilleure information des règles et procédures.
FP120	Faciliter le passage du permis de conduire par les jeunes dans les territoires ruraux en difficulté.
FP126	Accompagner le développement économique du territoire Nord Ardennes (Aire de service A304 HQE - Plate-forme économique HQE - Construction bâtiments industriels).
FP127	Assurer la promotion et la mise en place d'ORT sur l'ensemble du département.
FP128	Faciliter l'accès des agriculteurs ardennais et des porteurs de projets au Grand Plan d'Investissement.

FP129	Potentialités d'exploitation en eaux souterraines sur le territoire de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse.
FP132	Accueillir sur le territoire d'Ardenne Métropole une école d'intelligence artificielle (IA) Microsoft-Simplon.
FPXX	Soutenir la création d'un pôle scientifique labellisé CNRS



Pacte Ardennes : l'Etat et les partenaires s'engagent pour le territoire ardennais

Comité de pilotage du 6 septembre 2019 - Sedan

Contact presse :
pref-communication@ardennes.gouv.fr



@Prefet08



Préfet des Ardennes